VISION SUR LE LAC

31 mai 2007

Dans ce numéro :

Témoignage :
Expérience humanitaire
au Guatemala... page 4

Festivités estivales
au programme... page 8

Environnement :
La Frayère, notre petit
coin de paradis... page 20

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Message de la Mairesse

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je suis fière de vous présenter l'édition printemps-été du bulletin municipal *Vision sur le Lac*, maintenant tout en couleurs. Une présentation de toute beauté, pour donner le ton à une saison qui s'annonce riche en festivités!

Confiants que le beau temps sera au rendez-vous cet été, nous nous affairons depuis un bon moment déjà, à l'hôtel de ville, à planifier le calendrier des activités estivales. Et nous avons tout un programme à vous offrir! Tournoi de golf, Fête de la Saint-Jean, Fête de la famille, Cinéma sous les étoiles... vous ne serez pas à court d'idées pour vous divertir!

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite à vous renseigner sur les nombreux événements et activités qui vous sont proposés dans la présente édition de votre bulletin et à profiter pleinement de votre été.

Tournoi de golf de la mairesse

Le tournoi de golf de la mairesse se tiendra le 8 juin, au club de golf Carling Lake. Les profits de cet événement seront distribués aux divers organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès de la population marthelacquoise. Je tiens à remercier tous les commanditaires et les bénévoles qui rendent possible la tenue de cette activité, et je souhaite à tous les participants de passer une agréable journée.

Cinéma sous les étoiles

Cette activité a connu un énorme succès l'été dernier. Aussi suis-je heureuse de vous annoncer le retour, à la demande générale, du Cinéma sous les étoiles. Un rendez-vous à ne pas manquer, à 21 h, tous les vendredis, au parc municipal!

Fête nationale du Québec 2007

Cette année, c'est sous le thème « À nous, le Québec! » que nous célèbrerons notre fête nationale. Nous comptons sur votre présence pour que cette fête soit débordante de surprises et d'émotions. En compagnie des membres du conseil, j'aurai le plaisir de vous y servir des hot-dogs offerts gratuitement. Venez fêter et danser avec nous, au rythme du Québec!

Fête de la famille

Passez une journée inoubliable en compagnie des membres de votre famille, le dimanche 19 août, au parc Félix-Leclerc, dès 11 heures. Au programme : animation, jeux gonflables, maquillage pour enfants, spectacle musical, etc. Bref, un événement à ne pas manquer!

Site Web de la Ville

Les détails de ces événements, de même qu'une foule d'autres renseignements pertinents, sont désormais accessibles dans notre nouveau site Web, le www.vsmsll.com. Cet outil de communication évoluera considérablement au cours des prochains mois, pour toujours mieux vous renseigner sur les services que vous offre votre Ville. Je vous invite donc à le visiter et à me faire part de vos commentaires ou suggestions.

Sur ce, je vous souhaite à tous et à toutes une agréable lecture et un été exceptionnel en tous points, du début à la fin!

Me Sonia Paulus, mairesse

Dear Reader,

I am proud to introduce the Spring-Summer edition of *Vision sur le Lac*. High in colours, its new format precludes a warm and festive Summer.

Convinced that the beautiful weather that has draped our city in sunshine and clear blue skies will stick around, at City Hall, we have been planning the summer activity calendar. And what a program we will offer! Golf tournament, Quebec's National day, Family Day, Movies under the stars... a vast array of activities to chose from.

In the present issue, find out more about the various events and activities that will be taking place over the next few months. Meanwhile, enjoy your Summer.

Golf tournament

The Mayor's annual golf tournament will be held on June 8th, at the Carling Lake golf course. Funds raised from this event will be distributed among the various non-profit organizations, working restlessly to improve the lives of people in our community. I wish to thank sponsors and volunteers who make this event possible and wish a beautiful golf day to all participants.

Movies under the stars.

This activity has known such a great success last Summer, we had to bring it back again this Summer! A Friday night activity you won't want to miss; starting at 9 p.m., at the municipal park!

Quebec's National Day

Join us in celebrating Quebec's National Day, an occasion that promises fun, surprises and emotions. Joined by others members of the counsel, I will be serving free hotdogs. Come celebrate and dance at the rythm of Quebec!

Family Day

Spend a memorable day with your family on Sunday, August 19th at the Félix-Leclerc park, starting at 11 a.m. The program includes animation, inflatable modules, face-painting, musical and magic shows, and much more; an occasion that won't soon be forgotten!

Web Site

Details of these events, and other useful information regarding our city, are now accessible on our new web site, at www.vsmsll.com. The site will evolve over the next few months so as to better serve and inform you. Share your toughts with us!

On this note, enjoy your reading and have a wonderful Summer!

Sonia Paulus, Mayor

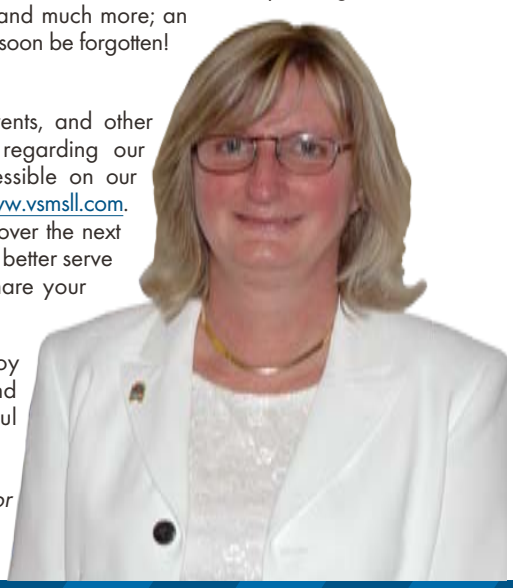

Dans ce numéro
Mai - Août 2007

2 ..... Message de la mairesse

4 ..... Témoignage

5 ..... Notre communauté

8 ..... Festivités estivales

10 ..... Babillard

14 ..... Affaires municipales

16 ..... Environnement

17 ..... Service de l'urbanisme

21 ..... Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire

22 ..... La bibliothèque

24 ..... Votre conseil

DÉJEUNER de la mairesse

À compter du mois de juillet, le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, la mairesse reçoit avec plaisir les citoyennes et citoyens qui désirent s'entretenir avec elle. Cette rencontre conviviale permet d'échanger commentaires et suggestions, de discuter un projet, de faire une demande ou une recommandation, ou encore de formuler une plainte. Confirmez votre présence en communiquant avec Manon Poirier, au 450 472-7310, poste 144.

Breakfast with the Mayor

Starting in July, on the second Saturday of every month, from 9:30 to 11:00 a.m., the Mayor is pleased to share breakfast with those who wish to meet her. These informal meetings offer an excellent opportunity for citizens to discuss current issues, share comments, offer suggestions, present projects, or voice complaints. Please confirm your attendance to Manon Poirier, 450 472-7310, # 144.

PROCHAINE PARUTION
31 août 2007

DATE DE TOMBÉE DE VOS TEXTES
19 juillet 2007

Faites parvenir vos textes à
m.poirier@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce bulletin vise à renseigner la population sur les activités et les événements qui se déroulent dans la communauté. Il est distribué gratuitement, au moins quatre fois par année, dans tous les foyers de la ville.

Responsable du bulletin
Sonia Paulus

Coordination
Manon Poirier

Conception, rédaction, infographie
Dinamik, Textes & Images inc.

Révision des textes
Manon Poirier

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
5 000 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Québec, J0N 1P0

Témoignage

Photo: Francesca Hughes

TÉMOIGNAGE D'UN VOYAGE D'AIDE
HUMANITAIRE AU GUATÉMALA

En février, avec un groupe de treize personnes de l'école secondaire Liberté Jeunesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, je me suis rendu au Guatemala pour vivre une expérience d'aide humanitaire.

Pendant plusieurs mois, nous avions tous travaillé ardemment à l'organisation de ce voyage, à coups de campagnes de financement et de demandes de commandites. D'ailleurs, nous tenons à remercier la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le Club Optimiste pour leurs contributions. Au Guatemala, c'est l'organisme Casira qui s'est chargé de l'organisation de nos activités, ce qui nous a évité plus d'un creusement de cervelle. Pas trop compliqué la vie non plus, puisque nous étions logés et nourris à l'orphelinat de Hogar Shalom, à Sumpango, une banlieue de la capitale.

Pendant notre séjour, nous avons côtoyé une cinquantaine de jeunes garçons de 4 à 19 ans et partagé leur routine quotidienne, beaucoup plus disciplinée que la nôtre! Nous avons effectué divers travaux : défrichage de champs, aide aux cuisines, coffrage de béton, peinture, classement de livres... La semaine, nous travaillions et, la fin de semaine, nous faisions les touristes, caméra au cou et sandales aux pieds. Entre autres, nous avons visité Antigua, le lac Atitlan, le volcan Pacaya, le marché de Chichicastenango et les ruines mayas de Tikal.

Par les visites et les rencontres, nous nous sommes vite rendu compte que le pays présente des lacunes au plan politique et socioéconomique. Nous avons constaté à quel point les écarts entre les différentes classes de la population sont grands. Tout compte fait, ce voyage en aura amené plus d'un à se remettre en question. Notre vision de l'individu, de la société et de la manière d'y vivre aura changé.

Alexis Gosselin,
5e secondaire, pour le groupe du Guatemala

FAMILLES DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC,

FAITES-VOUS ENTENDRE !

Consciente que le nombre de familles marthelacquoises a augmenté de façon considérable au cours des dernières années et que les impératifs de la vie d'aujourd'hui ont accru la complexité du rôle de la famille, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a décidé de se doter d'une politique familiale, pour « penser et agir » dans les intérêts des familles marthelacquoises. Ainsi, les familles et les différents organismes communautaires voués à leur bien-être seront appelés à se prononcer sur les différentes mesures qui pourraient être mises de l'avant afin d'améliorer la qualité de vie des familles.

Vous recevrez par la poste, vers la première semaine du mois de juin, un questionnaire qui nous aidera à connaître les besoins et les attentes de votre famille.

Par la suite, des mesures et des solutions correspondant à votre réalité pourront être élaborées dans le cadre de la politique familiale. Remplissez le formulaire sans tarder. C'est dans l'intérêt de votre famille et de toutes les autres familles marthelacquoises!

Pour en savoir plus, communiquez avec Isabelle Poulin, responsable de la mise en place de la politique familiale, à l'adresse suivante : i.poulin@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca.

HOMMAGE À NOS

BÉNÉVOLES

Nous désirons souligner les efforts de tous les bénévoles impliqués dans les diverses associations et œuvres de notre région et les remercier chaleureusement de leur dévouement indéfectible.

Au nom des membres du conseil, des organismes et des citoyens qui bénéficient de votre générosité, et en mon nom personnel, je vous dis merci pour votre contribution au mieux-être de notre société.

Me Sonia Paulus

BIENVENUE À LA PLAGE DE LA SABLIÈRE !

SAISON ESTIVALE 2007

La plage sera ouverte tous les jours, de 10 h à 20 h, du 24 juin à la fin du mois d'août. Si la température le permet, en juin, le CAPS ouvrira la plage durant les fins de semaine et, à l'occasion, en semaine. Vous pourrez vérifier les heures d'ouverture en composant le 450 491-1817.

La vente du laissez-passer annuel et les inscriptions aux cours de natation se feront directement au guichet de la plage, les 9, 10, 16 et 17 juin, entre 10 h et 16 h.

Vous devrez remplir un formulaire sur place. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence ainsi que les photos des personnes à inscrire. Vous devrez payer comptant ou par chèque à l'ordre du « Comité d'action et de protection de la sablière ».

Bienvenue aux bons nageurs pour la traversée du lac, qui aura lieu deux soirs par semaine, de 19 h à 20 h. Un minimum de quatre nageurs est requis. Coût d'inscription : 3 $.

LAISSEZ-PASSER ANNUEL	Résidants	Non-résidants
Famille	40 $	75 $
Adultes (16 ans et plus)	20 $	40 $
Aînés (65 ans et plus)	10 $	20 $
Jeunes (4 à 15 ans)	10 $	20 $
Enfants (3 ans et moins)	GRATUIT	

ENTRÉE QUOTIDIENNE (sans le laissez-passer annuel)	Résidants	Non-résidants
Jeunes (4 à 15 ans)	1 $	2 $
Adultes (16 ans et plus)	2 $	4 $
Cyclistes	3 $	3 $
Traversée du lac	3 $	3 $

COURS DE NATATION DÉBUTANT LA PREMIÈRE SEMAINE DE JUILLET	
Cours offerts	12 niveaux (AquaVenture) de la Croix-Rouge
Durée	10 cours d'une heure, à raison de 2 cours par semaine 45 minutes pour les tout-petits
Âge	Enfants de 4 ans et plus (minimum à respecter selon les niveaux)
	Adultes (groupe homogène, minimum de 6 personnes)
Coût	30 $ pour les résidants, 40 $ pour les non-résidants
Rabais	25 % pour le 2e membre d'une famille

TU AS ENVIE DE T'AMUSER?
VIENS AUX CAMPS D'ÉTÉ 2007

ES-TU INSCRIT(E)?

GROUPE D'ÂGE	DURÉE	COÛT
3 et 4 ans	8 semaines (1 jour par semaine, au choix) Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 15 h 30	82$ *chandail inclus*
5 à 12 ans	8 semaines (5 jours par semaine) Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h	142$ *chandail inclus*

Il est encore temps de s'inscrire!

La fin des classes approche et, comme c'est le cas chaque année, les Services communautaires de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offrent aux jeunes de 3 à 12 ans des camps de jour estivaux.

Inscriptions

Les enfants ayant complété leur école maternelle et pouvant suivre un groupe à bicyclette peuvent être admis dans le camp d'été du groupe des 5 à 12 ans. Les camps d'été sont ouverts aux enfants inscrits, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h.

Inscrivez-les aux Services communautaires, division des Loisirs, au 99, rue de la Mairie, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h. Tous les frais sont payables lors de l'inscription, en un seul versement, par chèque, à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ces frais ne sont pas remboursables. Aucune inscription ne sera possible après le vendredi 15 juin 2007.

À compter de la deuxième inscription, les membres d'une même famille, sur présentation d'une preuve de résidence, peuvent profiter d'une réduction de 25 %, applicable aux frais d'inscription seulement.

Cette réduction ne s'applique pas aux coûts des sorties extérieures ni à ceux du service de garde. Notez que le coût pour l'inscription des non-résidants est majoré de 100 %.

Activités du camp d'été

Les participants pourront s'adonner à des compétitions sportives, faire des sorties à la plage et à la piscine, se divertir dans des centres récréatifs, effectuer des balades à vélo, faire du bricolage... Bref, tout sera mis en œuvre pour qu'ils passent un été exceptionnel!

Les activités du camp d'été débuteront le mardi 26 juin et se termineront le matin du vendredi 17 août 2007. Les sorties sont facultatives et comportent des frais additionnels.

Un service de garde est offert durant les camps. La rentrée scolaire étant prévue pour le 29 août prochain, nous prolongerons ce service les jours précédant cette date.

Note : Des frais de retard de 5 $ seront exigés des parents qui viendront chercher leur(s) enfant(s) après les heures du service de garde, y compris durant la période des camps d'été.

Pour en savoir plus, communiquez avec Gisèle Marion, au 450 472-7310, poste 146.

SERVICE DE GARDE DURANT LES CAMPS D'ÉTÉ (8 SEMAINES)		
Heures	Jours	Coût
De 6 h 30 à 8 h 30	du lundi au vendredi *(avant-midi seulement)*	65$/ 8 semaines
De 16 h à 18 h	lundi au vendredi *(après-midi seulement)*	65$/ 8 semaines
De 6 h 30 à 8 h 30 et De 16 h à 18 h	du lundi au vendredi *(avant-midi et après-midi)*	125$ / 8 semaines
APRÈS LES CAMPS D'ÉTÉ ET PAR SEMAINE AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE		
De 6 h 30 à 18 h	125$ par semaine par enfant	
JOUR PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE		
De 6 h 30 à 18 h	30$ par enfant par jour	

Il n'y a pas de service d'accompagnement pour les enfants de 3 et 4 ans, ni de service de garde.

Festivités estivales

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2007

Le 24 juin, dès 16 h, nous célébrerons la fête nationale du Québec, sous le thème « À nous, le Québec». Nous comptons sur votre présence pour festoyer en grand. La mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Mme Sonia Paulus, et des membres du conseil municipal vous serviront des hot-dogs, offerts gratuitement. Les surprises seront nombreuses tout au long de cette fête. Venez fêter et danser avec nous au rythme du Québec!

PROGRAMME

16 h à 21 h	Accueil Disco mobile "Un air de fête, un air en tête
16 h à 19 h	Animation pour les petits Duo musical de Jacky et Sonia Atelier de maquillage
17 h	Souper communautaire gratuit Les hot-dogs seront servis par la mairesse et par les membres du conseil municipal
18 h 30 à 19 h 10	Spectacle pour enfant l'incroyable Monsieur Mute
19 h 30 à 20 h	Inaufuration officielle Levée du drapeau; discours patriotique Allocution des invités d'honneur
20 h 30 à 21 h	Retour de la disco mobile "Un air de fête, un air en tête
21 h à 22 h	Spectacle musical Chansonnier "Rym-Rock"
22 h	Feux d'artifice
22 h 30 à 23 h 30	Suite du spectacle musical Retour de "Rym-Rock"
23 h 30 à 1 h	La fête continue Musique québécoise continue

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

Cette activité est de retour à la demande générale! Préparez vos chaises pliantes et votre maïs soufflé, et joignez-vous à nous, les vendredis 6 et 13 juillet, et les 3, 10 17 et 24 août à 21 h, au parc municipal. Un rendez-vous à ne pas manquer!

Les films présentés seront :

- Shrek le troisième
- Spider-Man 3
- Une nuit au musée
- Les petits pieds du bonheur
- Les Tortues Ninja
- Les fous de la moto

FÊTE DE LA FAMILLE 2007

Passez une journée inoubliable en famille, le dimanche 19 août, au parc Félix-Leclerc, dès 11 h.

Les activités au programme plairont à tous : animation, jeux gonflables, maquillage pour enfants, spectacle musical, magie... Une journée festive à souhait, à ne pas manquer!

11 h à 17 h	**JEUX GONFLABLES** Vous adorez les défis? Vous raffolerez de ces jeux!
	JEUX D'HABILETÉ Prix de participation à gagner
	MODULES DE JEUX ET MAQUILLAGES POUR ENFANTS
12 h	**PIQUE-NIQUE FAMILIAL** Restauration sur place : hot-dogs, boissons gazeuses, croustilles. Épluchette de blé d'Inde
	SPECTACLE POUR ENFANTS Magicien, humoriste, clownesque
13 h 30	**SPECTACLE FAMILIAL** Acrobatie, jonglerie, humour, personnages, musique, guitare.
15 h	**SPECTACLE MUSICAL** Dans un style musical rock populaire, vous passerez une belle journée avec un répertoire des plus variés.
17 h 30	**FIN DES ACTIVITÉS**

TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE 2007

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tiendra le tournoi de golf de la mairesse le 8 juin, au prestigieux club de golf Carling Lake.

Cet événement annuel est important, car il permet de soutenir financièrement plusieurs organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès de la population marthelacquoise. Il est rendu possible grâce à la générosité de des commanditaires et bénévoles.

Amateurs et amatrices de golf, c'est l'occasion de mettre votre talent au service d'une bonne cause... et de passer une excellente journée!

Information : 450 472-7310, poste 144

HORAIRE DE LA JOURNÉE	
8 h 30 à 10 h 15	Accueil et inscription Brunch Concours de "putting"
10 h 30	Départ "Shot Gun"
16 h à 17 h 45	Retour des joueurs Douche Cocktail
18 h à 20 h 30	Souper Remise des trophées Prix de présence

Le babillard

DANSE DE L'AMITIÉ

SOIRÉE DE PRATIQUE DE DANSE

Danse de l'Amitié organise des soirées de pratique de danse tous les lundis, du 7 mai au 30 juillet, de 19 h 30 à 22 h 30.

Notez que l'activité du 25 juin sera remise au mardi 26 juin et que celle du 2 juillet sera remise au mardi 3 juillet.

COURS DE DANSE EN LIGNE

Danse de l'Amitié organise une nouvelle session de 12 cours de danse en ligne. Cette activité débutera le 10 septembre. Elle aura lieu de 10 h à 11 h 30 pour les débutants, de 12 h 45 à 14 h 15 pour les intermédiaires et de 19 h 30 à 21 h pour les débutants-intermédiaires. De plus, chaque cours comprendra un exercice de 30 minutes.

Le 27 août, une journée portes ouvertes, de 10 h à 14 h 15, permettra aux personnes intéressées de se familiariser avec la danse en ligne.

Pour information : Jean-Claude (450 473-8247), Mariette (450 623-0232) ou Jackie (450 623-0230).

Grenier populaire des Basses-Laurentides

Le Grenier populaire des Basses-Laurentides est un organisme sans but lucratif, spécialisé dans la récupération de meubles et d'appareils électroménagers pour les vendre à prix modique aux gens à faible revenu.

Les appareils récupérés sont les réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, cuisinières, lave-vaisselle, laveuses et sécheuses. L'organisme récupère également d'autres biens, tels que les meubles et les vêtements usagés, le métal et divers menus articles.

Vous pouvez également venir porter vos dons directement à notre magasin, situé au 196, boul. Industriel, à Saint-Eustache. Notez que nous avons de nouvelles heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 17 h. Pour la collecte de vos meubles à votre domicile, vous devez compter environ une semaine entre le moment de l'appel et la collecte. De plus, la période d'attente peut aller jusqu'à deux semaines lors du temps fort des déménagements.

Pour information, communiquez avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides, au 450 623-5891, poste 221.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

L'Office municipal d'habitation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac gère des logements à loyer modique pour des ménages de personnes âgées autonomes ou des personnes seules âgées de 65 ans ou plus.

Les personnes qui peuvent assurer, de façon autonome ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'une personne qui vit avec elles, la satisfaction de ses besoins essentiels, tels ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles, peuvent avoir accès à ce programme. Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent, par exemple :

- le demandeur doit avoir résidé sur le territoire de la CMM visé pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs au cours des 24 mois précédant la demande;
- le demandeur doit être citoyen canadien ou résidant permanent, et résider au Québec;
- il doit être inscrit au registre des demandes de location;
- ses revenus et, le cas échéant, ceux de son ménage sont égaux ou inférieurs au montant maximal qui lui est applicable en vertu de l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale;
- les revenus considérés correspondent à la moyenne mensuelle de l'ensemble des revenus bruts gagnés au cours de l'année civile précédant la date de la demande.

Renseignez-vous auprès de la directrice, Mme Louise Damico, au 450 735-4001 ou visitez-nous au 3115, rue Sainte-Madeleine, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. J0N 1P0 Vous pouvez également nous faire parvenir une lettre par la poste ou par voie électronique à l'adresse suivante : omh31@videotron.ca.

DANSE EN COEUR
NOUVEAU COURS ET EXERCICE DE DANSE EN LIGNE

Nous invitons tous les danseurs et danseuses à venir à nos soirées d'exercice de danse en ligne. Cette activité aura lieu tout l'été, les mercredis, de 19 h 30 à 22 h 30, au Centre communautaire, au 99, rue de la Mairie.

C'est donc un rendez-vous, les 6, 13, 20 et 27 juin ainsi que les 4, 11, 18 et 25 juillet 2007.

Participez également à notre journée "Portes Ouvertes", laquelle aura lieu le 5 septembre, de 9 h à 15 h, toujours au Centre communautaire.

On vous y attend en grand nombre!

BILLETS VENDUS SUR PLACE

Animation :
Lyne Lefebvre et son équipe

Pour information :
Francine Turcotte (450 623-0786)
ou
Denise Bergeron (450 623-0042)

Par courriel :
danseencoeur@videotron.ca

OYÉ AVIS À TOUS! OYÉ

Les élèves de l'école Arc-en-ciel, dans la région de Saint-Eustache, ont décidé de produire une pièce de théâtre sur l'intimidation intitulée Arrête, ce n'est pas drôle!

La représentation aura lieu le 21 juin à 19 h à la polyvalente Deux-Montagnes. Les billets seront en vente sur place, au coût de 8 $ chacun, et l'argent amassé ira à l'organisme La brigade québécoise d'action humanitaire, pour aider la population de la République Dominicaine. Merci d'encourager les élèves de l'école Arc-en-ciel, qui pour la première fois se lancent dans le théâtre pour une cause qui leur tient à cœur! Votre présence et vos dons seront très appréciés.

Notez que le groupe vocal de l'école se produira en première partie. Une excellente soirée en perspective.

Le service de transport intégré du CIT Laurentides

LES EFFORTS DE LA VILLE ONT PORTÉ LEURS FRUITS
ON VOUS TRANSPORTE DÉSORMAIS PLUS TÔT!

Plusieurs citoyennes et citoyens ont fait des demandes au conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans le but d'être en mesure de se rendre à la gare de Deux-Montagnes par autobus pour prendre en semaine le premier train en direction de Montréal, soit celui de 5 h 50.

Me Sonia Paulus, mairesse, et Richard Paquette, conseiller au conseil intermunicipal de transport, ont donc tout mis en œuvre pour trouver une solution. Ils ont entrepris des démarches qui ont porté leurs fruits auprès du CIT des Laurentides. En effet, depuis le 30 avril dernier, du lundi au vendredi, un autobus part de Saint-Joseph-du-Lac à 5 h, puis parcourt le circuit régulier pour arriver au train vers 5 h 40 et au terminus de Saint-Eustache à 5 h 55.

Les usagers peuvent se procurer les titres de transport appropriés et profiter de ce service d'autobus. Notez qu'il existe plusieurs titres de transport locaux (carte mensuelle, livret de billets donnant droit à 10 passages, billet unitaire et transport adapté). On peut également payer comptant dans l'autobus ou encore se procurer différents titres métropolitains qui, en plus de donner accès aux services offerts par le CITL, permettent d'utiliser les services de train, d'autobus et de métro offerts par l'ensemble des organismes de transport de la région de Montréal.

Les résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peuvent obtenir des titres de transport locaux et métropolitains à nos bureaux, au dépanneur Voisin (3180, chemin d'Oka), ainsi qu'à plusieurs autres points de vente de la région.

Nous vous suggérons de communiquer avec le SURF pour connaître le type de titre requis ou pour avoir des précisions sur les horaires d'autobus. Le SURF peut répondre à toutes vos questions, qu'il s'agisse de l'heure de passage d'un autobus, des circuits à emprunter pour se rendre à destination ou encore des tarifs et modes de paiement.

POUR NOUS JOINDRE

LE CENTRE D'APPELS SURF est ouvert de 6 h à 20 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés. Les 23, 24, 25 et 30 juin et les 1er et 2 juillet, le centre d'appels SURF sera ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Les bureaux du CITL sont ouverts de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 les mardis et mercredis, et de 8 h 30 à 12 h les vendredis. Les bureaux sont fermés les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés.

Communiquez avec nous au 450 433-SURF (7873), par courriel à surf@citl.qc.ca, ou visitez notre site Web, le www.surf.amt.qc.ca.

AVIS AUX USAGERS

Nous informons tous les usagers du transport en commun de la **ZONE CENTRE-OUEST** que les dimanches 24 juin 2007 (fête nationale du Québec) et 1er juillet 2007 (fête du Canada) sont considérés comme jours fériés. Ces jours-là, l'horaire du service de transport en commun sera donc celui du samedi.

Pour les usagers circulant dans la **ZONE NORD,** il n'y aura aucun service de transport en commun les dimanches 24 juin et 1er juillet 2007.

Notez qu'il n'y aura pas de séances de photographie au CIT Laurentides les lundis 25 juin et 2 juillet en raison du congé.

LES VENTS VIOLENTS

Comité Sécurité civile
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Québec

Vous avez probablement assisté à de violentes tempêtes, hiver comme été, et vous en connaissez sans doute les effets. Mais vous êtes-vous déjà demandé ce que vous feriez si une violente tempête, une tornade ou même un ouragan, sévissait dans votre municipalité? Les fortes pluies et les vents violents qui les accompagnent peuvent causer des dégâts matériels importants et mettre en danger des vies humaines. Savez-vous quoi faire pour protéger votre famille et vos biens? Voici quelques conseils que vous aurez peut-être un jour à mettre en pratique.

Avant la TEMPÊTE

Soyez à l'écoute des messages d'alerte météorologique.

Ayez votre trousse d'urgence toujours prête et facilement accessible.

Repérez les endroits où vous réfugier avec votre famille.

Convenez, avec votre famille, d'un lieu de rassemblement sûr après la tempête.

Élaguez les branches d'arbres mortes et abattez les arbres morts. Attachez solidement tout ce que le vent pourrait arracher ou emporter, tels les meubles de jardin, bacs à ordures, antennes paraboliques, etc.

Pendant la TEMPÊTE

Descendez au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble massif. S'il n'y a pas de sous-sol, abritez-vous dans une petite pièce centrale (corridor, salle de bain, garde-robe).

Ne restez pas dans une maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Évitez les grandes salles, comme les arénas, les amphithéâtres et les gymnases.

Évitez de vous tenir près des ouvertures et fenêtres, et tournez-leur toujours le dos.

Si vous êtes à l'extérieur, couchez-vous face contre terre dans un fossé ou un repli de terrain, en protégeant votre tête avec vos mains.

Après que LE VENT se soit calmé

Portez attention aux objets qui ont pu tomber et se briser : verre, tôle, vaisselle, etc.

Tenez toujours pour acquis que les fils électriques sont sous tension, même s'ils sont par terre.

N'entrez jamais dans un édifice endommagé par la tempête.

Soyez attentif à la qualité de l'eau potable.

Affaires municipales

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux seront fermés les lundis 25 juin et 2 juillet prochains. En cas d'urgence, on doit communiquer avec la police régionale de Deux-Montagnes, au 450 473-4686.

MUNICIPAL OFFICES CLOSING

Municipal service offices will be closed on Monday, June 25 and on Monday, July 2. In case of emergency, contact the regional police services at 450 473-4686.

DÉBRIS DE CONSTRUCTION

Les résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peuvent se débarrasser de leurs déchets de rénovation en allant les porter au garage municipal durant les heures normales d'ouverture. Un montant de 20 $ est demandé pour le contenu d'une remorque de 4 pi x 8 pi (ou l'équivalent). Une preuve de résidence est requise. Le bardeau d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

Informez-vous au 450 623-5798, poste 111.

CONSTRUCTION DEBRIS

Sainte-Marthe-sur-le-Lac residents can get rid of their construction debris by discarding it at the municipal garage, during regular office hours. A fee of $ 20 will be charged for a volume equivalent to a 4-feet by 8-feet trailer. Proof of residency is required. Please note that asphalt shingles and toxic products are forbidden at all times.

For more information, call 450 623-5798, extension 111.

LICENCES DE CHIEN

Nous désirons vous rappeler que chaque propriétaire ou gardien d'un chien doit obligatoirement obtenir une médaille d'identification (licence) pour son animal. C'est à compter du mois de mai, et jusqu'au mois d'août, que la Patrouille canine G.L. procédera à la vente des licences sur le territoire de la municipalité. Leur coût est fixé à 15 $. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées pour ceux et celles qui refuseront de se conformer.

Nous vous rappelons que le civisme va de pair avec l'acquisition d'un animal. Vous devez toujours garder celui-ci en laisse lorsque vous vous promenez, même s'il est doux comme un agneau. Par respect pour vos concitoyens, vous devez ramasser les excréments de votre chien lors de vos balades.

DOG TAGS

We wish to remind you that all dog owners or guardians are required to have a dog licence. From May to August, the canine patrol G.L. will be selling dog tags in Sainte-Marthe-sur-le-Lac. They cost only $ 15; penalties will apply to those who do not comply, per by-law number 314. We would like to add that civic spirit goes hand in hand with the acquisition of an animal. You must keep your pet on a leash when going for a stroll no matter how well-behaved it is. And don't forget to pick up its droppings!ww

VIGNETTE POUR LES
DESCENTES DE BATEAUX

Deux descentes de bateaux, situées sur les 13e et 44e Avenues, sont accessibles aux résidants seulement.

Une aire de stationnement, située à proximité de la descente de bateau de la 13e Avenue, est réservée aux utilisateurs de ce service qui sont des résidants de la municipalité qui se seront au préalable procuré une vignette à l'hôtel de ville.

Sur présentation d'une preuve de résidence, cette vignette sera remise gratuitement à ceux qui en feront la demande. Valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, elle devra être renouvelée annuellement. Le propriétaire qui n'a pas en sa possession sa vignette et qui stationne dans l'aire de stationnement de la descente de bateaux de la 13e Avenue commet une infraction. Il est passible, outre les frais, d'une amende variant entre 30 $ et 60 $.

(Référence : règlement numéro 822-2, séance du 14 août 2002)

BOAT RAMP PARKING STICKER

Residents have access to two boat ramps, located at the 13th and 44th avenues. A parking lot located near the 13th avenue boat ramp is reserved for the use of parking sticker holders.

Upon presentation of a proof of residency at City Hall, this parking sticker will be delivered free of charge to residents only. Valid from January 1st and December 31st of each year, it must be renewed on an annual basis.

Parking illegally in the boat ramp parking lot is subject, in addition to the various charges involved, to a fine varying between $30 and $ 60.

(Reference : by-law number 822-2, August 14, 2002)

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DU PARC MUNICIPAL

À la suite de l'étude des parcs et espaces verts effectuée à l'été 2006, un plan d'aménagement a été retenu pour le parc municipal. Une proposition qui tient compte des besoins de la population actuelle et future de la municipalité, à court, moyen et long terme. À partir de ce concept, une première phase de réalisation a été déterminée en tenant compte des interventions prioritaires à effectuer.

Premièrement, dès l'automne 2007, nous commencerons les travaux de construction d'un terrain de soccer réglementaire éclairé de niveau B (provincial) et d'un terrain de niveau E (minisoccer à 7).

Ces terrains permettront la tenue de parties et de tournois de soccer, de niveaux local, régional et provincial, et répondent aux demandes et besoins des citoyens.

Ensuite, nous procéderons à la rénovation, à la relocalisation et à la mise aux normes du terrain de balle déjà existant. Nous prévoyons également l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux facilement accessible regroupant des équipements de jeux dynamiques.

Aussi, un chalet de parc regroupant une salle polyvalente, un espace de rangement et des toilettes sera érigé, et il permettra de répondre aux besoins des utilisateurs des équipements sportifs.

Finalement, le concept d'aménagement comprend le réaménagement du stationnement existant et l'implantation d'un second stationnement, le réaménagement du secteur du jeu d'eau avec la mise en place de monticules ceinturant l'aire de jeux et la plantation d'arbres, l'installation d'un éclairage d'ambiance le long des sentiers, pour rendre le parc sécuritaire en tout temps, et l'aménagement d'un nouveau réseau de sentiers sillonnant le parc, afin de créer des liens entre les différentes activités du parc.

Environnement

UNE BELLE FAÇON DE SOULIGNER UNE NAISSANCE

Le programme *Une naissance, un arbre* permettra d'attribuer un arbre à un nouveau-né l'automne prochain. Planté dans la cour familiale, cet arbre témoignera de l'arrivée de l'enfant en ce monde.

Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le 1er janvier 2007 sont admissibles au programme *Une naissance, un arbre*. Pour participer, présentez-vous à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pendant les heures d'ouverture, muni d'une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (certificat de naissance ou d'adoption, carte d'assurance maladie, etc.), d'un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents sont des résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (permis de conduire, compte de taxes municipales ou de services publics) et d'une photographie de l'enfant.

Une fois inscrit, ce petit bout d'homme ou de femme recevra de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac un certificat officiel indiquant l'arbre qui lui a été attribué.

UN PETIT MOT SUR LA FRAYÈRE

Au sud de la 23e Avenue, ce milieu inondable, d'une superficie de neuf hectares lors de la crue des eaux, est désigné sous l'appellation de « la Frayère ». Des inventaires ichtyologiques récents ont démontré que le site est toujours utilisé comme lieu de reproduction par certaines espèces de poissons, dont le grand brochet, la perchaude et la barbotte brune. Ce milieu est également fréquenté par différentes espèces de tortues et de canards barboteurs, ainsi que par des amphibiens et de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les habitats riverains et les aires humides comptent parmi les milieux les plus productifs, et la baie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac appartient aux rares habitats de ce type qui existent encore sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes.

Depuis plusieurs années, ce site exceptionnel fait l'objet d'interventions d'aménagement visant à le rendre accessible à la population. On a procédé à la consolidation d'un trottoir de bois sur pilotis et à l'installation de deux abris d'observation. Récemment, on a mis la touche finale à un aménagement faunique expérimental, du type régulateur de niveau d'eau, qui favorisera une meilleure productivité du site et réduira la mortalité chez les poissons venus frayer. En créant un meilleur habitat pour la faune et en permettant des activités éducatives, ce projet finira sans aucun doute par présenter un rapport coût-bénéfice avantageux. Tous les travaux ont été rendus possibles grâce au soutien financier de différents organismes et partenaires.

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces verts et autres sites naturels de son territoire, la Ville entend poursuivre le développement de la Frayère, ce joyau important du patrimoine marthelacquois.

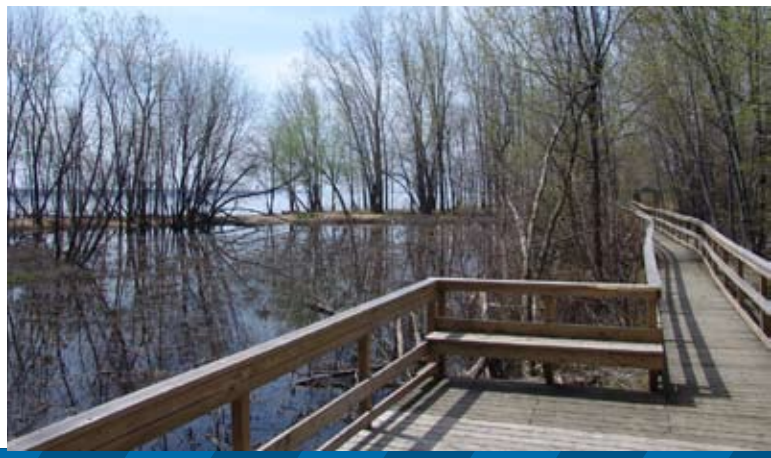

Service de l'urbanisme

La belle saison est de retour. Pour que vous puissiez en profiter pleinement, tout en aidant la Ville à vous offrir les meilleurs services qui soient, nous vous rappelons quelques consignes.

Winter has lasted long enough; beautiful summer once more is on its way. Enjoy it to its fullest, while helping us providing the best municipal services possible: the following notices could be very helpful to you :

Pour un arrosage RESPONSABLE

En période estivale, l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, de 21 h à 23 h, durant un maximum de 60 minutes. Dans le cas d'une nouvelle pelouse, l'arrosage est autorisé pour une période de 15 jours consécutifs, pendant 120 minutes, entre 20 h et minuit. Vous devez obligatoirement, dans ce cas, obtenir un permis émis sans frais par le Service de l'urbanisme.

L'arrosage des jardins, des fleurs, des arbres, des arbustes, de l'aménagement paysager et le lavage des véhicules sont autorisés, au besoin, au moyen d'un gicleur manuel, durant une période n'excédant pas 60 minutes par jour.

WATER YOUR LAWN RESPONSIBLY

During the summer season, it is permitted to water your lawn on Tuesdays and Fridays, from 9 p.m. to 11 p.m., for a maximum of one hour. If you have just installed new peat, or sown your land, you may water for a period of 15 consecutive days, during 2 hours, between 8 p.m. and 12 a.m. In that case, you must first obtain a permit, at no cost, from Urban Services. Watering of gardens, flowers, trees, shrubs or landscaping and car washing using a manual spray nozzle, are permitted when needed for a period not exceeding one hour per day.

FEUX EXTÉRIEURS

Au moment de préparer son terrain pour la saison chaude, on est parfois tenté d'éliminer toutes sortes de rebuts au moyen d'un feu. Il est interdit d'allumer ou d'entretenir un feu de joie ou de faire brûler à l'extérieur papiers, rebuts, déchets, feuilles, branches, bois ou autres, à moins d'avoir obtenu au préalable un permis du Service de sécurité incendie intermunicipal. Notez que le fait de demander un permis ne donne pas automatiquement lieu à une autorisation et que le Service peut révoquer un permis en tout temps. Les feux extérieurs sont permis uniquement aux fins de cuisson d'aliments, dans un appareil de cuisson (barbecue) ou un foyer construit à cet effet et réglementaire. Il incombe à l'utilisateur d'éviter tout préjudice (étincelles, fumée) à son voisinage.

Il est également interdit de faire des feux d'artifice, à moins d'avoir un permis d'artificier, peu importe l'endroit où l'on s'est procuré des pièces pyrotechniques.

OUTDOOR FIRES

As you prepare your property for the Summer, you may be tempted to dispose of your garbage or waste by burning it. However, unless you have first obtained a permit from the Fire department, it is forbidden to burn paper, waste, garbage, branches, leaves, wood or other such materials. Please note that appying for the permit does not mean that it will be automatically granted. Outdoor fires are entitled only for the purpose of cooking, on a grill or a fireplace conceived for this purpose and equipped with a grill, a chimney and a spark arrester and conform to applicable regulations. It is also your responsibility to ensure that neighbours are not inconvenienced (sparks, smoke).

Service de l'urbanisme (suite)

COUPE DES ARBRES

Vous prévoyez abattre un arbre sur une propriété privée? Vous devez au préalable faire une demande au Service de l'urbanisme de la Ville et obtenir un permis, au coût de 5 $. Cette procédure permet à la Ville de contrôler la coupe des arbres et d'éviter les coupes abusives. Le permis sera accordé si l'abattage est légitime et s'il n'enfreint pas la réglementation.

Pour en savoir plus sur la coupe d'arbres, communiquez avec le Service de l'urbanisme, au 450 472-7310, poste 120.

TREE CUTTING

Do you wish to cut a tree on a private property? If so, you must first fill a request form and obtain a permit from Urban services. The permit costs only $ 5 and allows the City to monitor tree felling practices. Tree preservation on our territory is everyone's pride!

To find out more about tree cutting, contact Urban services at 450 472-7310, extension 120.

Fauchage et MAUVAISES HERBES

Il est interdit de laisser pousser sur votre terrain de hautes herbes ou du gazon de plus de 20 cm (8 po). Également, la présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes, tant sur le terrain que sur l'emprise de la rue, est interdite.

MOWING, NOXIOUS WEEDS

It is forbidden to allow growth of weed and grass exceeding 8 inches (20 cm) in height. In addition, poison ivy, ragweed or other noxious weed are forbidden, on your property as well as on the city-owned portion in front of your property.

PROPRETÉ

Il est important que tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain assure un minimum de propreté sur celui-ci. Entre autres, il est interdit de laisser un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement, sur un terrain.

Il est aussi interdit de laisser de la ferraille, des déchets, des détritus, des papiers, des bouteilles vides ou des substances nauséabondes sur un terrain.

CLEANLINESS

As a responsible owner, tenant or occupier, you must ensure tidiness of your property or land at all times. For example, it is forbidden to leave one or several used cars, built more than 7 years ago, not immatriculated for the current year, and in a non-working condition on your lot.

As well, it is forbidden to leave scrap metal or iron, waste, papers, empty bottles or nauseating substances on your property.

PERMIS

Certains travaux et modifications à votre propriété requièrent un permis ou un certificat d'autorisation. La demande de permis ou de certificat vise à assurer que les travaux envisagés sont conformes aux normes et règlements de la Ville.

Voici les modifications et ajouts les plus courants dans les propriétés résidentielles qui requièrent un permis ou un certificat :

- installation d'un garage ou d'un abri d'automobile;
- installation d'un balcon ou d'un patio;
- installation d'un cabanon;
- installation d'une piscine creusée ou hors-terre;
- installation d'une clôture;
- installation d'un solarium;
- ajout de portes et de fenêtres;
- finition du sous-sol et agrandissements;
- coupe d'un arbre;
- arrosage d'une nouvelle pelouse;
- démolition.

Pour obtenir un permis ou un certificat, vous devrez généralement présenter des plans et des esquisses, une copie de votre certificat de localisation et une description détaillée des travaux.

Si les travaux que vous prévoyez effectuer sur votre propriété ne font pas partie de la liste ci-dessus, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme afin de vous assurer que votre projet sera conforme à la réglementation. L'inspecteur en bâtiment est le responsable de l'émission des permis et de l'application des normes.

PERMITS

Certain projects involving modifications to your property may require a permit or authorization certificate. This is to ensure compliance to applicable City's standards and regulation.

The most frequent residential modifications and additions that requiring a permit or certificate are :

- Construction of a garage or carport;
- Construction of a balcony or patio;
- Construction or installation of a garden shed;
- Installation of in-ground or above-ground pools;
- Construction of a fence
- Construction of a solarium
- Window and door additions;
- Basement finishing or enlargement;
- Tree cutting;
- New lawn watering;
- Demolition.

To obtain a permit or a certificate, you must present plans and drawings, a copy of your land survey certificate and a detailed description of works to be performed. If your project is not part of this list, contact Urban services to ensure that your project complies with the applicable regulations. The building inspector is responsible for permit emitting and for standard compliance.

Service de l'urbanisme (suite)

Sécurité des PISCINES

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs résidants souhaitent procéder à l'installation d'une piscine. Comme vous le savez, nous assistons au Québec à une hausse considérable des noyades et des accidents causés par des piscines non sécuritaires. Il est important de se rappeler que la Ville a une réglementation bien claire en ce qui concerne les clôtures de piscine.

Toute piscine doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,20 m (4 pi). Cette clôture doit être installée avant que la piscine soit remplie d'eau. Les portes d'entrée de la clôture doivent avoir un loquet de fermeture automatique devant être placé hors de la portée des enfants. De plus, la clôture doit être située à une distance minimale de 1,20 m (4 pi) de la piscine.

Les piscines hors-terre dont la hauteur de la paroi est supérieure à 1,20 m (4 pi) ne sont pas assujetties au règlement concernant l'installation d'une clôture, à la condition que l'accès à la piscine soit contrôlé par une porte à fermeture automatique ou par un escalier pouvant être enlevé ou relevé à un niveau au moins égal à la hauteur de la paroi de la piscine. La clôture ou la paroi doit être conçue de façon qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader.

POOL SAFETY

Warmer days are back, and most are tempted to have a pool installed. As you know, there has been a growing number of drownings in Quebec, mostly due to pools that were not safely protected. It is important to remember that Sainte-Marthe-sur-le-Lac has established a very clear regulation that concerns pool protection.

All pools must be protected by a 4-foot high fence minimum (1.20 m). This fence must be installed before the pool is filled. Access doors must be equipped with an automatic locking device placed out of children reach. In addition, the fence must be located at a minimum 4-foot distance from the pool (1,20 m).

Above-ground pools that exceed 4 feet in height are not subjected to this regulation and installation of a fence is not required, as long as access to the pool is controlled by a device that automatically closes the door or by removable steps that can be raised to at least pool deck level. The fence or the pool walls must be conceived so that it may not be possible to climb on it.

Heures d'ouverture prolongées du SERVICE DE L'URBANISME

Afin de mieux vous servir, les heures d'ouverture du Service de l'urbanisme sont prolongées pour la période estivale; en plus de l'horaire habituel, les bureaux sont ouverts les mercredis, de 17 h à 20 h, et ce, jusqu'au mercredi 26 septembre prochain inclusivement.

URBAN SERVICES EXTENDED BUSINESS HOURS

Please note that in an effort to better serve you, our Urban services office will extend its business hours for the Summer period; in addition to its regular business hours, it will be opened on Wednesday, from 5 p.m. to 8 p.m. until September 26 inclusive.

LA POUBELLE ET LA RÉCUPÉRATION SONT LES MEILLEURS ACCESSOIRES DE RANGEMENT

Frédéric Dard, 2007

Collecte des GROS REBUTS

Le retour du beau temps est le moment idéal pour se débarrasser des rebuts encombrants, et notre Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire a prévu un programme de collecte des déchets volumineux. Les gros rebuts sont ramassés le 3e mercredi de chaque mois, si vous les avez déposés au chemin la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. Deux collectes ont été ajoutées cet été. Elles auront lieu le 2e mercredi des mois de juillet et d'août. Il est important de bien sécuriser les objets déposés en bordure de rue. Par exemple, attachez les objets ensemble pour éviter qu'ils ne se dispersent, et sécurisez les portes des électroménagers.

La collecte des gros rebuts ne s'applique pas aux branches d'arbres, à moins qu'il ne s'agisse que d'une très petite quatité. Ces branches doivent être coupées et attachées de façon que les fagots ne dépassent pas 4 pieds de longueur. La collecte des gros rebuts ne s'applique pas non plus aux produits toxiques, comme l'huile ou la graisse, ni aux rebuts de construction, comme les morceaux de panneaux de plâtre (gyproc) ou de colombages (2 X 4). Apportez-les plutôt au garage municipal. Notez que le bardeau d'asphalte est refusé en tout temps. Une collecte des déchets domestiques dangereux est prévue en octobre. Renseignez-vous!

COLLECTION OF LARGE AND BULKY ITEMS

The return of warmer days is the ideal time for Spring cleaning and our City Maintenance and Planning department has implemented a large and bulky items collection program. They will be removed on the 3rd Wednesday of each month, if you have placed them to the curb before 7 a.m. on removal day. Two removal dates have been added this Summer; the 2nd Wednesdays of July and August. Please note that you must tie loose objects together to avoid scattering, and secure appliance doors.

Collection of large items does not apply to tree branches, unless it amounts to a very small quantity. Cut them and tie them together so that they are contained in a bundle that does not exceed 4 feet long. This collection does not apply to toxic products, such as oil or grease, nor to construction debris such as gyproc or two-by-fours, which can be brought to the municipal garage. Note that asphalt shingles are always forbidden. A household hazardous waste collection is planned for October. Call City Hall to find out more!

ORDURES

Selon le règlement de la Ville sur la collecte des ordures, il est interdit de sortir et de laisser ses ordures sur la voie publique avant 20 h la veille de la collecte. Aussi est-il important de connaître la journée exacte de la collecte des ordures dans son secteur. Renseignez-vous à la Ville pour connaître les dates des collectes des gros rebuts, des branches d'arbres ou des produits dangereux au 450 623-5798, poste 111. Nous en profitons pour vous rappeler que les bacs à ordure et de recyclage sont la propriété de la Ville. Si vous déménagez, ne les emportez pas!

GARBAGE

According to City hall's garbage collection regulation, it is forbidden to take out and leave your garbage on the city-owned property before 8 p.m. the day before garbage removal. That is why it is important to know your area's garbage removal schedule. Call City Hall and find out the exact dates for large waste, tree branches or toxic waste removal at 450 623-5798, extension 111. We take this opportunity to remind you that garbage and recycling bins belong to the City; if you move, you must leave them behind.

Collecte des RÉSIDUS VERTS

La collecte des résidus verts (mauvaises herbes, gazon et feuilles) a lieu tous les deux mercredis. Cette année, elle se poursuivra jusqu'au 17 octobre. Nous demandons aux citoyens de mettre leurs résidus dans des sacs à ordures de couleur orange ou transparents et de les placer en bordure de la rue, avant 7 h le jour de la collecte ou la veille. Les bacs à matières recyclables et les bacs à ordures ménagères ne doivent pas être utilisés pour cette collecte. Pour en savoir plus, contactez le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111.

GREEN WASTE COLLECTION

Removal of green waste (noxious weed, grass and leaves) takes place every second Wednesday, until October 17. Green waste must be disposed of in orange or clear garbage bags, and taken to the curb before 7 a.m. on removal day. Recycling and garbage bins must not be used for green waste removal. To find out more, contact the City Maintenance and Planning department, at 450 623-5798, extension 111.

La bibliothèque

PRÉPAREZ VOS VACANCES D'ÉTÉ
VISITEZ LA BIBLIOTHÈQUE !

La bibliothèque municipale de Sainte-Marthe offre une vaste collection de documents de toutes sortes; romans, bandes dessinées, journaux, revues, encyclopédies... de quoi plaire à tous les goûts.

Profitez de vos vacances, passez à la bibliothèque faire le plein! Vous pouvez emprunter jusqu'à six documents et quatre revues et ce, pour une période de 3 semaines. Et à moins d'une exception où par exemple un volume a été réservé par un autre abonné, vous pouvez renouveler votre prêt une autre fois. Vous n'avez qu'à vous présenter à la bibliothèque avec le ou les volumes en question pour les réserver à nouveau.

Horaire habituel De janvier au 1er juin et du mardi suivant la fête du Travail à la fin décembre		**Horaire d'été** Du 1er juin au vendredi précédant la Fête du Travail
13 h à 16 h	DIMANCHE	FERMÉE
14 h à 20 h	LUNDI	12 h à 20 h
14 h à 20 h	MARDI	12 h à 20 h
14 h à 20 h	MERCREDI	12 h à 20 h
14 h à 20 h	JEUDI	12 h à 20 h
10 h à 14 h	VENDREDI	10 h à 13 h
10 h à 16 h	SAMEDI	FERMÉE

Vente de
LIVRES USAGÉS

La vente de livres usagés se déroulera dorénavant au Bazar, situé au sous-sol de l'Église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 3101, rue de l'Église, tous les jeudis et vendredis de la troisième semaine du mois. Les jeudis de 11 h à 17 h, et les vendredis de 8 h 30 à 12 h.

Les livres se vendent entre 0,25 $ et 3 $, et les profits vont directement à L'entraide de Sainte-Marthe, un organisme à but non lucratif qui aide les démunis de notre communauté à se procurer de la nourriture et des médicaments.

CHOIX DE NOUVEAUTÉS
de Micheline Aloi

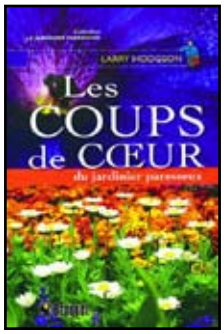

AUTEUR : Larry Hodgson
TITRE : Les coups de cœur du jardinier paresseux
ÉDITIONS : Broquet

RÉSUMÉ : Plus de 1000 plantes faciles à cultiver et conformes aux critères de quiconque désire le plus beau jardin en travaillant le moins possible.

Les vivaces, bisannuelles, annuelles, bulbes, fougères et graminées que Larry Hodgson a choisis sont parfaitement adaptés à notre climat et exigent un minimum d'entretien. Chaque plante fait l'objet d'une fiche qui résume ses principales caractéristiques. Suit un texte qui la décrit en détail et présente tout ce qu'il faut savoir sur sa culture.

De quoi satisfaire tous les jardiniers paresseux qui ne désirent rien d'autre que d'admirer leur aménagement paysager de leur hamac.

AUTEUR : Denise Bombardier
TITRE : Edna, Irma et Gloria
ÉDITIONS : Albin Michel

RÉSUMÉ : Edna, Irma et Gloria sont trois sœurs aussi inséparables que bagarreuses. Sous la férule d'une mère intransigeante, ce trio infernal va défier, à sa manière, les institutions et la morale dans un pays prisonnier des traditions. Tyrannisant les hommes et noyant le vide de leur existence dans l'alcool, ces femmes révoltées et attachantes sont pourtant impuissantes à s'inventer une vie à la hauteur de leurs désirs et de leurs aspirations.

Saga familiale, fresque pittoresque et émouvante, Edna, Irma et Gloria porte un regard lucide et décalé sur le combat des femmes d'hier et d'aujourd'hui.

COUP DE COEUR
DU MOIS D'AVRIL
par Micheline Desrochers

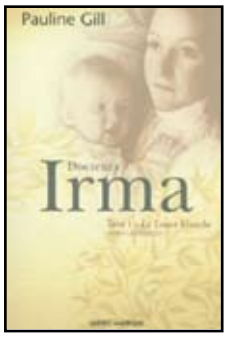

Docteure Irma, Tome 1
La louve blanche

Dans ce roman historique racontant la vie d'Irma LeVasseur, Pauline Gill nous dévoile le combat d'une femme entière, passionnée et déterminée qui, à l'image de la louve, ne recula jamais devant les obstacles.

De plusieurs façons, nous devons beaucoup à Irma LeVasseur. Son courage, sa détermination, sa persévérance et sa foi en ses idées jugées à l'époque non applicables et sans fondement sont à l'origine de l'amélioration de la condition féminine et, par surcroît, des conditions de vie de nos enfants. Il me tarde de lire la suite de ce roman biographique.

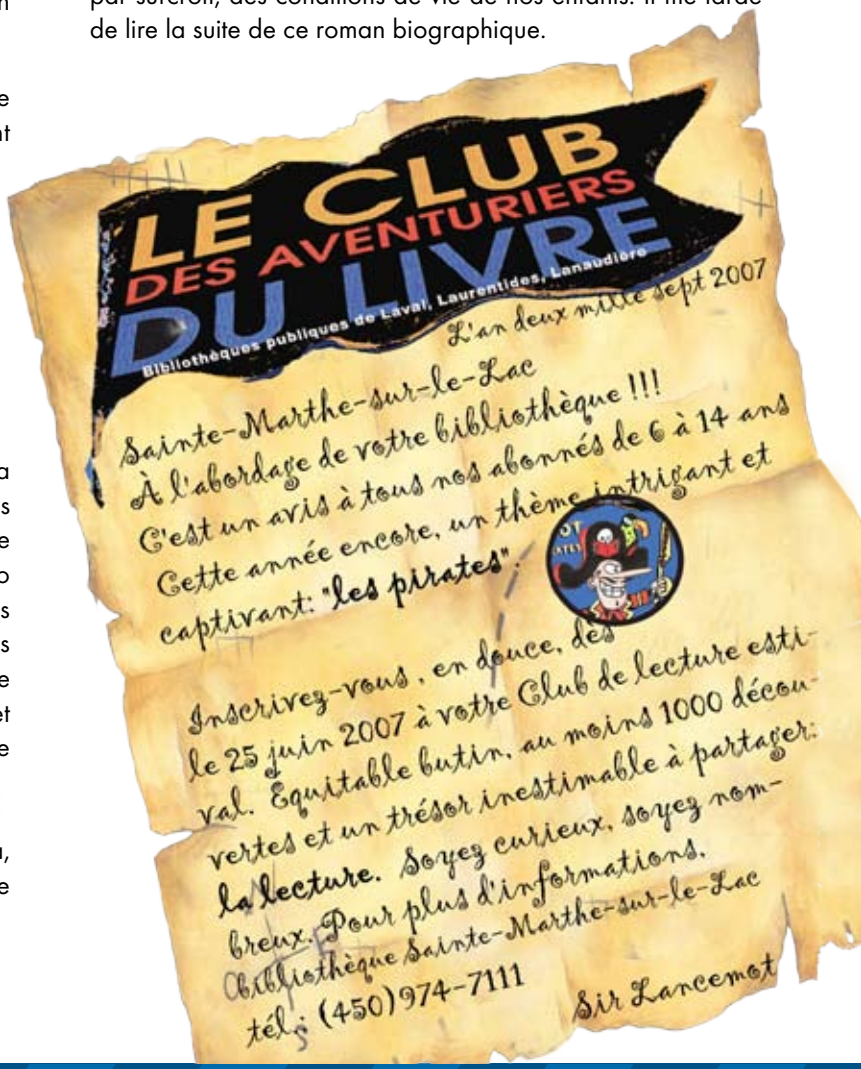

Votre Conseil

Sonia Paulus, mairesse
450 472-7310, poste 144
s.paulus@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

MRC de Deux-Montagnes
Conseil régional des élus des Laurentides

François Robillard, conseiller du quartier1
450 472-7310, poste 251
f.robillard@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Centre de tri Tricentris
Services communautaires
Comité de protection des boisés
Incendies
Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides

Sylvain Goudreault, conseiller du quartier2
450 472-7310, poste 252
s.goudreault@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Comité de sécurité publique
Office municipal d'habitation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Centre local de développement

Olivier Hamel, conseiller du quartier 3
450 472-7310, poste 253

o.hamel@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Yves Legault, conseiller du quartier 4
450 472-7310, poste 254
info@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Comité de la sécurité publique
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Office municipal d'habitation
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Richard Paquette, conseiller du quartier 5
450 472-7310, poste 255
r.paquette@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Daniel B. Bisson, conseiller du quartier 6
450 472-7310, poste 256
db.bisson@ville.saintemarthesurlelac.qc.ca

Comité d'action et de protection de la sablière
Centre de tri Tricentris
Comité des travaux publics
Comité de protection des boisés

Pour nous joindre

Hôtel de ville	450 472-7310
Relations avec les citoyens	poste 147
Cabinet de la mairesse	poste 144
Direction générale	poste 144
Service du greffe	poste 211
Émission des permis	postes 121 et 122
Taxes	450 472-7310
Loisirs	postes 145 et 146
Communautaire	postes 145 et 148
Chalet municipal	450 623-8858
Bibliothèque	450 974-7111
Travaux publics	450 623-5798
Urgence	911
Police	450 473-4686
Service des incendies	450 473-2730

Site Web : www.vsmsll.com

Félicitations à **Pierre-Paul Guay**
POUR SES 30 ANS DE SERVICE !

J'aimerais rendre hommage à M. Pierre-Paul Guay, inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, qui célèbre ses 30 ans de service. On ne peut consacrer autant d'années à une même organisation sans s'y investir pleinement et sans faire preuve d'un dévouement exemplaire. Pierre-Paul, sache que ta contribution est importante pour nous tous, à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Et merci pour ces 30 années de loyaux services!

Me Sonia Paulus, mairesse